

Une introduction aux warrants LME

The London Metal Exchange (LME) is the world's largest metal options and futures market. The LME has 600 designated warehouses in 33 locations across the USA, Europe and Asia. However, they do not directly own or operate these warehouses themselves, nor the material held in them; rather, the LME simply authorises the warehouses to store LME-approved metal.

Elementum Metals: 09/11/2021

09/11/2021



Le London Metal Exchange (LME) est le plus grand marché d'options et de contrats à terme sur métaux du monde. Le LME dispose de 600 entrepôts désignés, répartis sur 33 sites aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Cependant, il ne possède ni ne gère directement ces entrepôts, ni le matériel qui y est stocké ; le LME autorise simplement les entrepôts à stocker le métal approuvé par le LME.

La qualité du métal est strictement contrôlée, et ces spécifications sont mises à jour de temps à autre pour garantir que les contrats répondent au mieux aux besoins de l'industrie. Dans un entrepôt agréé par le LME, le métal peut être stocké sur mandat ou hors mandat.

On-warrant

Les warrants du LME sont des titres de propriété légaux qui représentent un droit à une quantité spécifique de métal approuvé par le LME. Cela signifie que le détenteur du warrant est également le propriétaire du métal sous-jacent. Le fait d'avoir du métal sous mandat permet de livrer la marchandise contre un contrat LME (généralement un contrat à terme ou un contrat d'option). La compensation et le règlement s'effectuent électroniquement par le biais d'un système appelé LMEsword, qui facilite le transfert de propriété et fournit des rapports sur les stocks. Le membre du LME qui détient une position courte nette en suspens à la date de règlement rend ses warrants disponibles sur LMEsword. Ceux qui ont une position longue en cours reçoivent leurs warrants par voie électronique. La plupart de ces transactions sont conclues avant le règlement physique.

Les warrants du LME étant liquides, le financement est moins cher pour le métal sur le warrant que pour le métal hors warrant. Toutefois, le détenteur du warrant est responsable du paiement des frais de stockage de la matière première sous-jacente, ce qui rend la détention de métal sur mandat plus coûteuse que celle de métal hors mandat.

Lors du règlement des warrants par le biais de la compensation, le "futur propriétaire" ne

connait pas la marque et l'emplacement du metal jusqu'au jour du reglement, lorsque les warrants sont attribués par le LME aux investisseurs longs sur une "base allouée" (le métal alloué est la propriété directe d'une quantité spécifique de métal, plutôt qu'un droit à un pool de métal détenu par le dépositaire). Cela peut causer des problèmes potentiels, comme par exemple l'attribution à un consommateur français de métal stocké à Singapour !

Plutôt que de passer par le processus de compensation de LMEsword, pour avoir la certitude de la marque et du lieu de livraison du warrant, les particuliers peuvent entrer sur le marché des warrants. Dans ce cas, les warrants sont vendus avec une prime par rapport au prix au comptant du LME, en fonction de la marque, du lieu et de la demande.

Off-warrant

Le métal n'est pas livrable en contrepartie d'un contrat à terme ou d'un contrat d'option du LME, mais il doit être stocké dans un entrepôt approuvé par le LME. Il n'est pas nécessaire que le métal hors mandat provienne d'un producteur agréé par le LME, ni qu'il soit conforme aux règles du LME en ce qui concerne la catégorie, la qualité ou la forme du produit.

Le stockage du métal hors mandat est intéressant car il peut être stocké dans un entrepôt approuvé par le LME tout en payant un loyer moins élevé. Un détenteur de métal hors mandat a trois options à sa disposition : remettre le métal sous mandat (à condition qu'il soit conforme aux normes de la LME), vendre le métal à titre privé sur le marché physique ou retirer le métal dans un entrepôt non agréé par la LME.

En résumé

Le stockage des métaux de base dans un entrepôt désigné par le LME permet à un particulier de placer le métal sous mandat, d'accéder au système électronique LMESword, ce qui permet une compensation par le biais d'options ou de contrats à terme. Cependant, cela présente des inconvénients tels que des coûts de stockage élevés et l'impossibilité de connaître l'emplacement du métal jusqu'à sa compensation. Le métal hors mandat n'a pas besoin de se conformer aux normes du LME et permet de réduire les coûts de location et de bénéficier d'une plus grande flexibilité dans son élimination.

Par Jay Kumar